



Anael Finance WS Gestion des EAP

Version V4R6

Documentation utilisateur

© Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance WS V4R6

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 23 septembre 2022

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Gestion des effets à payer	7
Principe général.....	7
Edition des avis de domiciliation	7
Principe général	7
Edition.....	9
Pointage des effets à payer.....	10
Principe général	10
Règles de comptabilisation	10
Pointage des effets à payer	11
Sélection.....	11
Pointage	13
Comptabilisation.....	14
Comptabilisation des VCOM échus	15
Principe général	15
Règles de comptabilisation	15
Pointage des VCOM échus.....	16
Comptabilisation.....	17

À propos de ce manuel

Cette documentation présente le périmètre fonctionnel des « Effets à Recevoir » dans ANAEL FINANCE WS.

Public concerné

Utilisateurs d'Anael Finance WS.

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

N/A

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	4 février 2008	Claudie Enez	Création du document
1.1	30 oct. 2008	Jérôme	Mise en forme
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Oct 2013	Brigitte Quevedo	Sélection (paramètres) et nouveau modèle
2.2	Avril 2016	B.Quevedo	Relecture
2.3	08 juin 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Application du nouveau modèle Word

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Gestion des effets à payer

Principe général

Ce document aborde les différents traitements relatifs à la « gestion des effets à payer » :

- Edition des avis de domiciliation
- Pointage et comptabilisation des effets à payer
- Pointage et comptabilisation des VCOM échus

Les « effets à payer » en circulation proviennent dans la chaîne des « Règlements automatiques fournisseurs », ou de la saisie des écritures.

Edition des avis de domiciliation

Principe général

L'édition des avis de domiciliation est un récapitulatif à l'attention de la banque avec le détail des effets fournisseurs que la société a mis en circulation jusqu'à une date d'échéance donnée.

Seuls les effets non encore édités sur les avis de domiciliation, et n'ayant pas fait l'objet d'un pointage sont pris en compte dans ce traitement. Les VCOM (virements commerciaux) sont exclus de cette chaîne.

L'édition des avis de domiciliation permet d'éditer tous les « effets à payer » triés par banque, par échéance et par devise. Certains effets peuvent avoir un code banque à blanc, (notamment en cas de reprise d'écritures). Dans ce cas, la sélection d'une banque de domiciliation est obligatoire. Ces effets seront donc édités à l'adresse de la banque de domiciliation.

Il est possible de lancer le traitement en interactif ou en soumission. Le traitement peut être lancé en provisoire, ou en définitif. Ce dernier tope les effets à payer édités (Zone CAVDEBIT =1 dans FMHISTORAUXXI).

Gestion des effets à payer

Ce traitement ne génère aucune écriture dans le fichier des écritures BATCH. L'écran d'édition des avis de domiciliation se présente comme suit :

Infor FMS Anael finance

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Avis de domiciliation

Critères de sélection

Société: CLCS INFOR FRANCE (CLCS)
Etablissement: 0008 PARIS 08
Périmètre: []
Date d'arrêté: 12/02/2008
Sélection banque: 50 BNP PARIBAS
Date échéance de: 02/05/2008 à 27/05/2008
Compte effets: 403900 Effets à Payer / CEZ
Auxiliaire: F Fournisseurs
Tiers de: F989 INDUSTRIES AUTOMOBILE PEUGE à F989 INDUSTRIES AUTOMOBILE PEUGE

Traitement en devise
 Sélection des effets banque à blanc

Banque de domiciliation: []
Date de valeur: 04/02/2008
 Edition définitive
 Traitement Batch

Modifier Edition

Anael Finance V4R0M0 LSDEMOV4.dbo on GARRDSQL01 (SQL_Server) ENEZ@LSDEMOV4 INFOR\cenez FRANCAIS INFOR FRANCE (CLCS) (CLCS) PARIS 08 (0008)

Edition

L'édition d'avis de domiciliation se présente comme suit :

				
INFOR FRANCE (LCS) 72 rue du Colonel de Roclebrune Bâtiment A 92380 GARCHES				
AVIS DE DOMICILIATION				
Le 12/02/2008				
BNP PARIBAS 158, boulevard CHARLES DE GAULLE Bâtiment B 75016 PARIS				
Te l : 33 0147959000 Fax : 33 0147959090 SIRET 33665 444499978 Date de valeur 04/02/2008				
FOURNISSEUR	N° M	N° EFFET	ECHEANCE	MONTANT
F989	INDUSTRIES PEUGEOT	X EFF 101	22.05.2008	8 100,00
			TOTAL ECHEANCE	8 100,00
F989	INDUSTRIES PEUGEOT	X EFF 100	27.05.2008	3200,00
F989	INDUSTRIES PEUGEOT	X EFF 102	27.05.2008	9500,00
			TOTAL ECHEANCE	127 00,00
Total EUR				20800,00

Pointage des effets à payer

Principe général

Le pointage des effets à payer permet de sélectionner les effets domiciliés sur une banque, ou des effets avec une banque à blanc, puis de générer automatiquement l'écriture de décaissement des effets à payer. Rappelons que l'édition définitive des avis de domiciliation n'est pas obligatoire pour procéder au pointage des effets à payer. Les VCOM sont exclus de cette chaîne.

Ce traitement permet de pointer tout ou partie des effets présents dans le tableur. Il est possible de trier les effets de différente manière dans le tableur.

La comptabilisation permet de générer l'écriture de lettrage « Effets à payer à banque » dans la table FMINTEGRATION. Les effets sont marqués au niveau de la zone affectation 2 dans les historiques comptables (TAFEC2 dans FMJOR et FMHISTORAUXI).

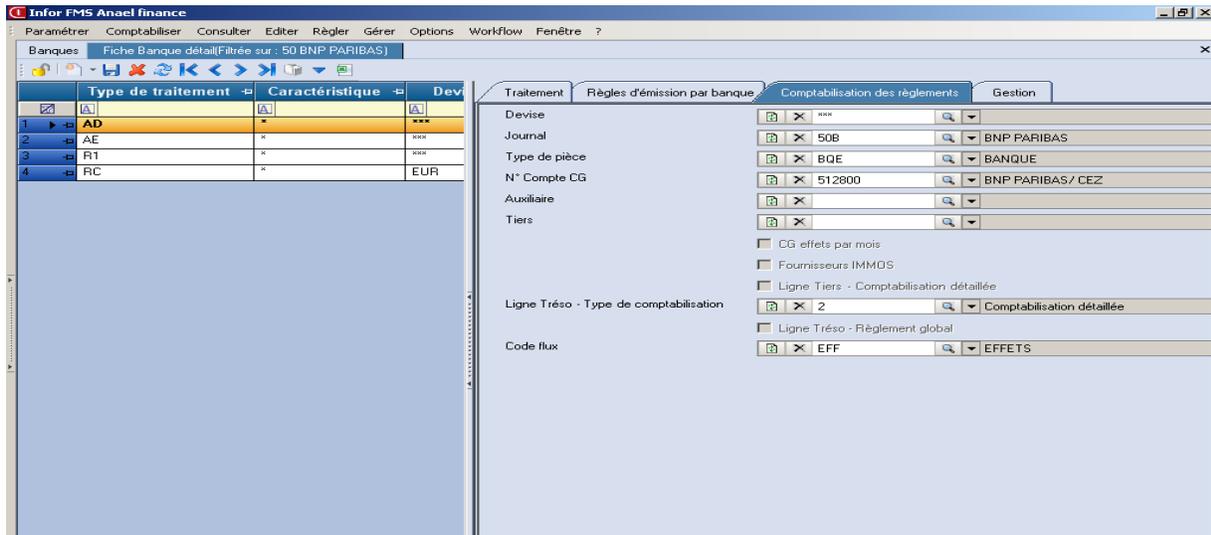
Règles de comptabilisation

Les règles de comptabilisation sont obligatoires sur les banques traitées. En maintenance des banques, se positionner sur le « détail de la banque », puis sur l'onglet « Comptabilisation des règlements ». Le code traitement est « **AD** » et caractéristique « * ». Il est possible de paramétrer les règles de comptabilisation par devise si besoin.

Il y a 3 types de comptabilisation :

- **0 : comptabilisation par bordereau** : Une pièce unique avec une seule ligne de banque au crédit et tous les effets au débit.
- **1 : Comptabilisation en rupture sur date d'échéance** : Une pièce unique avec une seule ligne de banque au crédit et tous les effets ayant la même date d'échéance au débit.
- **2 : Comptabilisation détaillée** : autant de pièces générées que d'effets pointés.

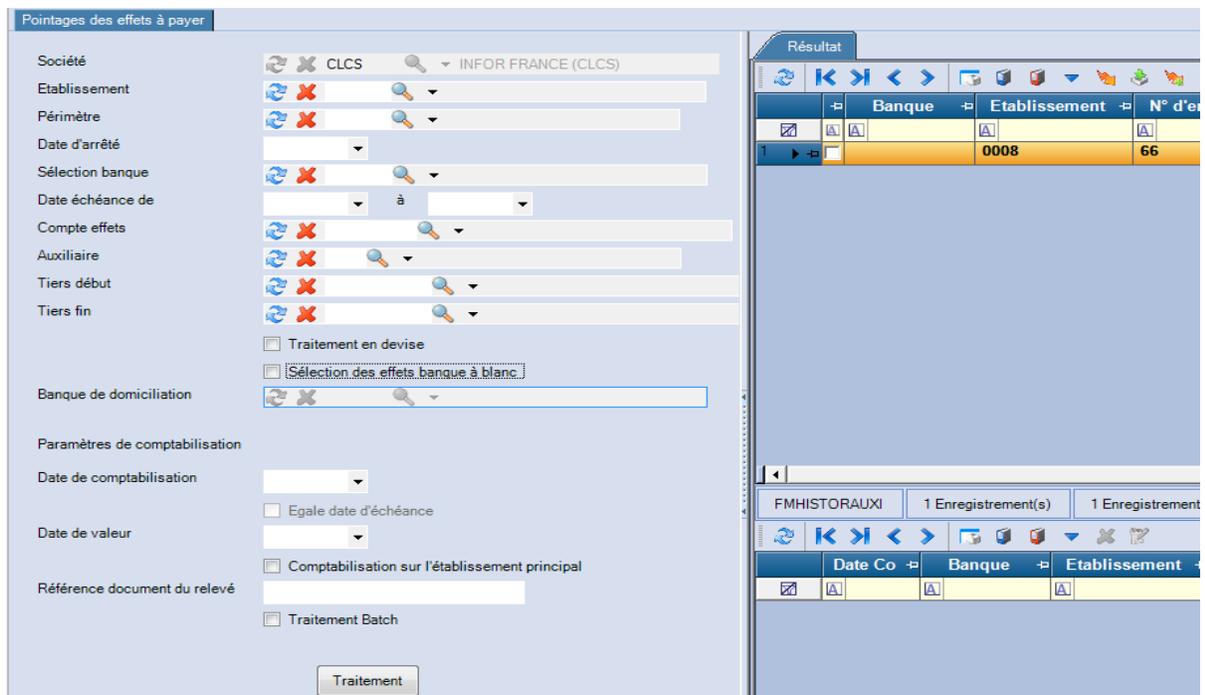
Les règles de comptabilisation sur le type de traitement « AD » se présentent comme suit :



Pointage des effets à payer

Sélection

L'écran est organisé en 2 parties : la première qui permet de renseigner les critères d'extraction des écritures à traiter et la seconde qui permet de renseigner les paramètres de comptabilisation.



Société : alimentée avec la société d'environnement

Etablissement : si gestion par établissement – blanc= tous établissements

Périmètre : si gestion par établissement - Si périmètre renseigné, extraction des mouvements des établissements du périmètre seulement.

Date Arrêté : par défaut par la date système. Ne pas mémoriser la date du dernier traitement demandé.

Sélection Banque : obligatoire si le paramètre « Sélection des effets banque à blanc » n'est pas coché, sinon à laisser à blanc. Permet de préciser une banque de sélection pour l'extraction des EAP.

Date Echéance début/fin : Obligatoires.

Compte d'effets : facultatif. Blanc=tous. Si renseigné, il doit être un compte collectif de type Effets à payer.

Auxiliaire : facultatif. Blanc = tous

Tiers début et fin : facultatifs – blanc=tous

Traitement en devises : si gestion en devise. Si la case n'est pas cochée, affichage des mouvements en monnaie société, sinon affichage des montants en monnaie société et en devise de transaction.

Sélection des effets banque à blanc : Si coché (alors il est interdit de sélectionner un code banque), extraction des effets dont la banque de domiciliation est à blanc uniquement. Ceci permet de traiter les effets à payer qui n'auraient pas été générés par le traitement des Règlements, mais saisis ou interfacés (dans ce cas gérer un compte 403000 par banque est alors fortement conseillé).

Banque de domiciliation : Accessible et obligatoire uniquement si « Sélection des effets banque à blanc » est cochée.

Le décaissement des 'effets avec banque de domiciliation à blanc' s'effectue selon les règles de comptabilisation de cette banque.

Paramètres de comptabilisation :

Date de comptabilisation : Obligatoire- alimentée par défaut par la date système. Modifiable, ce sera la date comptable de la pièce générée sauf si le paramètre 'égale à la date d'échéance' est coché

Egale à la date échéance : cocher la case à cocher pour que la date comptable de la pièce soit identique à la date d'échéance des effets

Date de valeur : Facultative – Si renseignée, elle figurera sur les lignes de trésorerie générées dans FMINTEGRATION sur des journaux financiers non effet

Comptabilisation sur l'établissement principal : si gestion par établissement.

- Si non cochée, comptabilisation sur les établissements d'origine et rupture par établissement.
- Si cochée, la ligne de trésorerie est générée sur l'établissement principal de la société et les lignes d'effets sur leur établissement d'origine. Les pièces pourront donc être multi-établissement.

Référence document du relevé : Facultative – si renseignée, c'est la référence document générée sur les lignes de la pièce

Pointage

Dans le tableau du haut :

Il existe deux types de pointage :

- Pointer l'échéance
- Tout pointer

Sélectionner un enregistrement dans le tableau du haut, puis presser sur un des boutons « Pointer l'échéance » ou « Tout pointer » afin de transférer les enregistrements dans le second tableau. La case à cocher n'est pas accessible par l'utilisateur. Elle est alimentée dès que l'enregistrement a été transféré dans le tableau du bas, afin de bloquer l'enregistrement.

Dans le tableau du bas :

Il existe deux fonctions principales :

- Supprimer
- Comptabiliser (+ confirmation)

Pour **supprimer** un enregistrement, sélectionner un enregistrement, et presser sur « Supprimer ». L'enregistrement est automatiquement supprimé dans le tableau du bas, puis libéré dans le tableau du haut.

Pour **comptabiliser** le décaissement des effets dans FMINTEGRATION, presser sur « Comptabiliser ». Après confirmation, l'écriture est automatiquement générée dans le BATCH FMINTEGRATION.

Infor FMS Anael finance

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

En Pointages des effets à payer Banques |

Résultat

	Jou	Etab	N° enre	Tier	Com	Date co	Date éch	B	Libellé écrit	Monta	Dev	Montant	Moy	
1	<input checked="" type="checkbox"/>	43Z	0008	XEFF005	F986	403900	05/02/2008	17/04/2008	50	MERCEDEZ	41000,000	EUR	41000,000	BO
2	<input type="checkbox"/>	43Z	0002	XEFF001	F986	403900	05/02/2008	18/04/2008	50	MERCEDEZ	17000,000	EUR	17000,000	BO
3	<input type="checkbox"/>	43Z	0002	XEFF003	F986	403900	05/02/2008		50	MERCEDEZ	4000,000	EUR	4000,000	BO
4	<input checked="" type="checkbox"/>	43Z	0008	XEFFDEV1	F986	403900	05/02/2008	25/04/2008	50	MERCEDEZ	875,910	USD	1200,000	BO
5	<input type="checkbox"/>	43Z	0008	XEFF006	F986	403900	05/02/2008	12/05/2008	50	MERCEDEZ	12500,000	EUR	12500,000	BO

FMHISTORALX1 5 Enregistrement(s) 5 Enregistrement(s) affichés Banque : 50/BNP PARIBAS

	Jou	Etabli	N° enreg	Tiers	Com	Date co	Date éc	B	Libellé écr	Montant	De	Montant en	M	
1	<input checked="" type="checkbox"/>	43Z	0008	XEFF005	F986	403900	05/02/2008	17/04/2008	50	MERCEDEZ	41000,000	EUR	41000,000	BO
2	<input checked="" type="checkbox"/>	43Z	0008	XEFFDEV1	F986	403900	05/02/2008	25/04/2008	50	MERCEDEZ	875,910	USD	1200,000	BO

FMHISTORALX1 2 Enregistrement(s) 2 Enregistrement(s) affichés Banque : 50/BNP PARIBAS

Comptabilisation

Le bouton « Comptabiliser » alimente le fichier des interfaces **FMINTEGRATION**, puis marque les enregistrements pointés des effets à payer dans les historiques comptables **FMHISTORAUXXI** et **FMJOR**.

Les lignes générées sont :

- Ligne de trésorerie (compte de banque) au crédit
- Ligne d'effets au débit.

Les écritures de décaissement des effets peuvent être comptabilisées sur l'établissement d'origine des effets, ou sur l'établissement principal de la société.

La date de comptabilisation peut être égale à la date d'échéance des effets si demandé sur l'écran de sélection. Remarque : ce principe n'est possible que si la génération des mouvements est en détail à la banque. Cf. « *Ligne tréso - Type de comptabilisation = 2* » dans les règles de comptabilisation.

Marquage des écritures :

Lorsque l'écriture de décaissement des effets à payer est générée dans FMINTEGRATION, les enregistrements pointés sur le compte d'effets à payer sont automatiquement marqués par la référence « AVDxxxxx » dans FMHISTORAUXXI et FMJOR.

Mais le lettrage automatique des enregistrements pointés n'est pas généré dans le fichier des écritures à intégrer.

Intégration des écritures

Il faut lancer l'**intégration des écritures** générées par la comptabilisation pour que celles-ci soient validées en comptabilité.

Lettrage automatique

Il faut lancer **un lettrage automatique** sur la zone référence 'affectation 2' après intégration pour que le compte d'effet à payer soit lettré de manière effective.

Comptabilisation des VCOM échus

Principe général

Ce traitement permet de sélectionner les effets échus de type VCOM domiciliés sur une banque, puis de générer automatiquement l'écriture de décaissement des VCOM en comptabilisation Batch.

Ce traitement permet d'afficher un n° de VCOM ou plusieurs numéros de VCOM en fonction des critères de sélection. Les effets sont triés par VCOM dans le premier tableur.

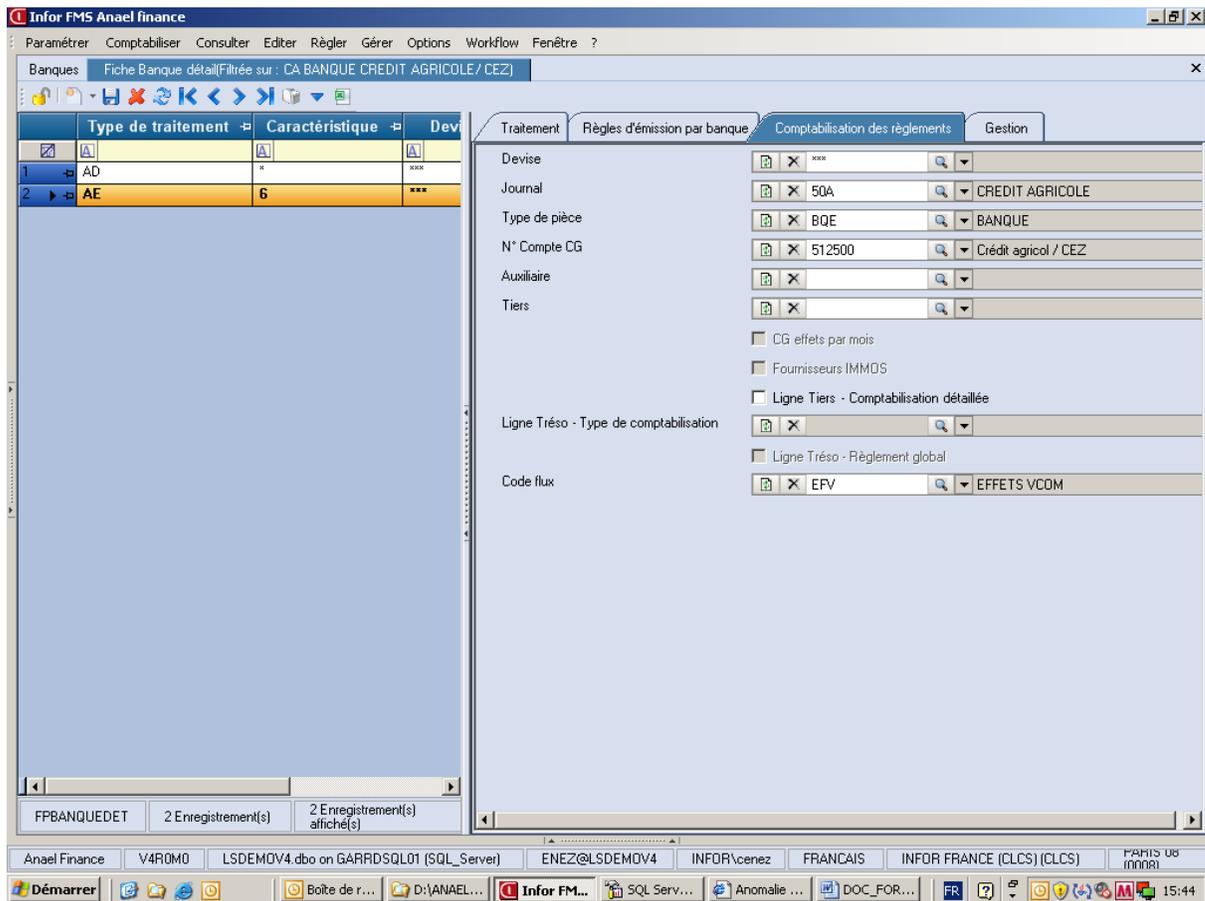
La comptabilisation permet de générer l'écriture de lettrage « Effets VCOM à banque » dans la table FMINTEGRATION. Les effets sont marqués au niveau de la zone n° d'affectation 2 dans les historiques comptables (TAFEC2 dans FMJOR et FMHISTORAXI).

Règles de comptabilisation

Les règles de comptabilisation sont obligatoires sur les banques traitées. En maintenance des banques, se positionner sur le « détail de la banque », puis sur l'onglet « Comptabilisation des règlements ». Le code traitement est « **AE** » et caractéristique « **6** » ou « * » si 6 non trouvé.

Ce traitement ne tient pas compte du type de comptabilisation. En effet, la comptabilisation est toujours faite en rupture par échéance, et par n° de VCOM.

Les règles de comptabilisation sur le type de traitement « AE » se présentent comme suit :



Pointage des VCOM échus

Dans le tableur du haut :

Il existe deux types de pointage :

- Pointer l'échéance
- Tout pointer

Sélectionner un enregistrement dans le tableur du haut, puis presser sur un des boutons « Pointer l'échéance » ou « Tout pointer » afin de transférer le ou les enregistrements dans le second tableur. La case à cocher n'est pas accessible par l'utilisateur. Elle est alimentée dès que l'enregistrement a été transféré dans le tableur du bas, afin de bloquer l'enregistrement.

Dans le tableur du bas :

Il existe deux fonctions principales :

- Supprimer

- Comptabiliser (+ confirmation)

Pour **supprimer** un enregistrement, sélectionner un enregistrement, et presser sur « Supprimer ». L'enregistrement est automatiquement supprimé dans le tableur du bas, puis libéré dans le tableur du haut.

Pour **comptabiliser** le décaissement des VCOM échus dans FMINTEGRATION, presser sur « Comptabiliser ». Après confirmation, l'écriture est automatiquement générée dans le BATCH FMINTEGRATION.

The screenshot shows the 'Comptabilisation des VCOM échus' window in Infor FMS Anael finance. It contains two data tables. The top table lists 6 records with columns: Etabl, Jour, Tiers, Com, N° enregi, Date co, Date échéa, Libellé écriture, B, Monta, Dev, Montant en, and M. The bottom table lists 2 records with columns: Etabl, N° V, Tier, Comp, N° enre, Date co, Date éch, B, Jo, Libellé écriture, Montant, De, Montant, and Moyen de paiem. The interface includes navigation buttons and status bars at the bottom.

	Etabl	Jour	Tiers	Com	N° enregi	Date co	Date échéa	Libellé écriture	B	Monta	Dev	Montant en	M
1	0008	43V	F870	403500	>EFF001	08/02/2008	17/05/2008	OLIVIER AND CO	CA	12500,000	EUR	12500,000	BO
2	0008	43V	F870	403500	>EFF006	08/02/2008	28/05/2008	OLIVIER AND CO	CA	18300,000	EUR	18300,000	BO
3	0008	43V	F870	403500	EFF007	08/02/2008	28/05/2008	OLIVIER AND CO	CA	4100,000	EUR	4100,000	BO
4	0008	43V	F870	403500	>EFF002	08/02/2008	17/05/2008	OLIVIER AND CO	CA	8000,000	EUR	8000,000	BO
5	0008	43V	F870	403500	>EFF005	08/02/2008	21/05/2008	OLIVIER AND CO	CA	15000,000	EUR	15000,000	BO
6	0008	43V	F870	403500	>EFF008	08/02/2008	13/06/2008	OLIVIER AND CO	CA	2900,000	EUR	2900,000	BO

	Etabl	N° V	Tier	Comp	N° enre	Date co	Date éch	B	Jo	Libellé écriture	Montant	De	Montant	Moyen de paiem
1	0008	VC01	F870	403500	>EFF001	08/02/2008	17/05/2008	CA	43V	OLIVIER AND CO	12500,000	EUR	12500,000	BO
2	0008	VC01	F870	403500	>EFF002	08/02/2008	17/05/2008	CA	43V	OLIVIER AND CO	8000,000	EUR	8000,000	BO

Comptabilisation

Le bouton « Comptabiliser » alimente le fichier des interfaces **FMINTEGRATION**, puis marque les enregistrements pointés des effets à payer dans les historiques comptables **FMHISTORAUXXI** et **FMJOR**. La comptabilisation est toujours faite en rupture par échéance et par n° de VCOM.

Les lignes générées sont :

- Ligne de trésorerie (compte de banque) au crédit
- Ligne d'effets au débit.

Les écritures de décaissement des VCOM échus peuvent être comptabilisées sur l'établissement d'origine des effets, ou sur l'établissement principal de la société. Le code devise des lignes générées correspond au code devise société.

La date de comptabilisation peut être égale à la date d'échéance des effets si demandé sur l'écran de sélection.

Marquage des écritures :

Lorsque l'écriture de décaissement des VCOM échus est générée dans FMINTEGRATION, les enregistrements pointés sur le compte d'effets à payer sont automatiquement marqués par la référence « VCExxxxx » dans FMHISTORAUXI et FMJOR.

Mais le lettrage automatique des enregistrements pointés n'est pas généré dans le fichier des écritures à intégrer

Intégration des écritures

Il faut lancer **l'intégration des écritures** générées par la comptabilisation pour que celles-ci soient validées en comptabilité.

Lettrage automatique

Il faut lancer **un lettrage automatique** sur la référence affectation2 pour que le compte d'effets à payer VCOM soit lettré de manière effective.

====